



INFO CONCURRENTS & PILOTES N°1



Paris, lundi 7 mai 2012

Cher(s) Concurrent(s) et Pilote(s),
Cher(s) Amis,



La première épreuve du Championnat de France MINIME et CADET se déroulera les 18, 19 et 20 mai prochains sur la piste de Salon de Provence et nous sommes très heureux de vous compter parmi ses participants.

Vous trouverez ci-joint les renseignements nécessaires au bon déroulement de cette épreuve.



Licence pilote

Le Championnat de France Minime/Cadet sera ouvert à tout pilote Minime et Cadet, détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote Concurrent Conducteur", en cours de validité dans sa catégorie, en fonction de la réglementation délivrée par la FFSA.



Licence tuteur

Pour les pilotes mineurs, ils devront se présenter au contrôle administratif accompagnés du détenteur de la licence tuteur. Si le tuteur n'est pas présent lors de l'épreuve, ce dernier devra remplir une délégation de pouvoir (formulaire à demander auprès du TKC) et le pilote devra la remettre lors du contrôle administratif.



Laissez-passer mécanicien parc fermé

Nous attirons votre attention sur le fait que le mécanicien « parc fermé » doit être titulaire, au minimum d'une licence « personnel satellite » en cours de validité et ce dans tous les cas :

- qu'il soit de nationalité française ou étrangère.
- que le pilote soit inscrit à l'ensemble du Championnat ou à une seule épreuve.



Ouverture du paddock et contrôle administratif

Le circuit sera fermé pendant la semaine qui précède l'épreuve à partir du dimanche soir.

Le jeudi sera réservé aux entraînements libres, sous la responsabilité de l'organisateur, moyennant un droit de piste de 40€ pour la journée ou de 30€ pour l'après-midi, à régler sur place auprès de l'organisateur.

Le paddock sera ouvert officiellement à partir du jeudi 8h00.

Toutefois, vous pourrez vous installer à partir du mercredi 9h00, **mais il n'y aura pas d'électricité sur le site le mercredi toute la journée et pas de gardiennage pour la nuit du mercredi au jeudi.**



Vous trouverez ci-joint le formulaire de réservation de votre emplacement dans le paddock. Vous devez le compléter et l'envoyer obligatoirement au n° de fax ou à l'adresse email qui figure sur ce formulaire.

Le contrôle administratif sera ouvert à partir du jeudi 14h00.

Nous vous remercions de bien vouloir vous rendre au contrôle administratif (Motor-home FFSA) muni de votre transpondeur, votre licence, de celle du mécanicien





« parc fermé » et du TUTEUR, si le pilote est mineur.

Prévoir également un chèque de caution de 50€ pour la propreté du paddock. Ce chèque vous sera rendu lors de votre départ et après vérification de la propreté de votre emplacement.



Horaires

Vous trouverez en annexe les horaires pour l'épreuve.

Nous vous remercions de bien vouloir être attentifs à ces horaires. Ils sont impératifs.

Nous vous demandons également de respecter les horaires d'achat des bons d'essence et des bons de pneumatiques.



Essence

Le carburant qui vous est proposé sera de marque et type suivant : PANTA.

Le carburant est conditionné en tonnelets de 25 litres et pendant la manifestation le carburant sera stocké en parc fermé.

Le tonnelet sera vendu 110.63€ TTC.

Pour le stockage des réservoirs en parc fermé : prévoir une durite pour relier le tube du plongeur et la mise à air (étanchéité).



Jeudi de 14h00 à 18h00 au camion PANTA

Vendredi de 7h30 à 9h00 au camion PANTA

Nous vous demandons de respecter ces horaires.



Pneumatiques

Nous vous rappelons que les pneumatiques utilisés seront les suivants :

BRIDGESTONE de type YDS

Un pneu avant : 35.00€ TTC

Un pneu arrière : 37.00€ TTC



Afin de minimiser votre attente pour l'achat des bons de pneumatiques sur la piste, vous pouvez désormais effectuer cette opération par le site Internet de vente en ligne BRIDGESTONE :

<http://www.bridgestonecup.com/pneus-championnat-de-france.html>



Les bons de pneus vous seront remis lors du contrôle administratif.

Toutefois, pour les concurrents n'ayant pas acheté leurs bons de pneumatiques sur le site Internet, vous aurez toujours la possibilité de les acheter sur place auprès du représentant de la société BRIDGESTONE par chèque, carte bancaire ou en espèce, pendant les tranches horaires suivantes :



Jeudi de 14h00 à 19h00 au camion BRIDGESTONE

Vendredi de 7h30 à 9h00 au camion BRIDGESTONE



Châssis

Les châssis de la marque INTREPID sont homologués à partir du numéro de série 50 (inclus). Les châssis portant un numéro de série inférieur à 50 ne pourront prendre part à l'épreuve.



Technique

Les fiches d'homologation moteurs "Puma" 206 - H et 208 - L du 17/11/201 ainsi que le RTN à jour sont sur le site FFSA rubrique "Karting"

Le volume de chambre de combustion et le squish sont indiqués en page 4 de ces



fiches.

La longueur de l'arbre AR des châssis avant 2012 est de 1040 mm +/- 2 mm
Les anciens châssis peuvent mettre les nouvelles carrosseries

Chronométrage

Lors de la première épreuve, les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort. Pour les épreuves suivantes, les groupes chronos seront définis en fonction du classement provisoire du Championnat.

Nous vous rappelons que les pilotes engagés à la totalité du championnat doivent être propriétaires de leur transpondeur.

Dans le cas contraire, vous pouvez vous en procurer auprès de la Société VOLA 37 Avenue de St Martin 74190 PASSY Tél. 04.50.47.57.20. www.vola.fr

Pour les pilotes inscrits sur une épreuve et qui ne possèdent pas de transpondeur, vous aurez la possibilité de le louer sur place au prix de 20€ TTC contre une caution de 300€.

D'autre part, veillez à ce que vos transpondeurs soient chargés afin d'éviter tout problème de chronométrage. Vous êtes responsable de la charge de votre transpondeur. Attention à ne pas laisser le transpondeur à charger, la nuit dans le paddock, l'électricité pouvant être coupée. Pour contrôler la charge du transpondeur, vérifiez que la diode verte sur le transpondeur clignote bien plusieurs fois de suite.

Nous vous demandons de bien vouloir prévoir la mise en conformité du positionnement du transpondeur, voir réglementation karting 2012, page 158. Le transpondeur devra être opérationnel et sur le kart à partir de la première séance d'essais libres du vendredi.

Internet

Toutes les courses, tous les essais seront à suivre EN DIRECT sur le site www.savoiechrono.com

Vous trouverez les différents renseignements spécifiques de la piste sur le site www.scmd-karting.com

Identification

Nous vous demandons que votre nom soit apposé sur les carrosseries latérales. La hauteur minimum de la reproduction du drapeau et des lettres constituant le nom sera de 3cm, voir réglementation karting 2012, page 124.

Par ailleurs, afin de faciliter la reconnaissance visuelle des catégories, nous vous fournirons des plaques de numéro de couleurs. Ces plaques numéro ne devront en aucun cas être modifiées. Les plaques numéro seront à retirer au motor-home FFSA, lors du contrôle administratif.

Aire de stationnement

Une aire de stationnement pour les caravanes et les camping-cars est à votre disposition (électricité, douches et toilettes). Bien faire connaître vos besoins en même temps que la réservation de paddock.

Prix : 10€ par nuit et par emplacement.

Il n'y aura pas d'électricité le mercredi.

Prévoir des enrouleurs électriques avec fils de grosse section : à dérouler entièrement lors de l'utilisation.

Billetterie

Nous vous informons qu'aucune billetterie ne sera mise en place pour cette épreuve.

Paddock

Nous vous rappelons qu'il est interdit de circuler dans le paddock avec un véhicule



motorisé. Ne seront autorisés que les véhicules utilisés par l'organisateur. Vous devez être muni d'un extincteur de 6kg à poudre polyvalente ABC prévu pour éteindre les feux d'hydrocarbure. Il devra être vérifié et estampillé.

Vous devrez présenter votre extincteur pour accéder au paddock.

Une fois installé dans le paddock, l'extincteur devra être placé sous le auvent de la structure, visible et accessible.



Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral il est absolument interdit de créer des points chauds, de cuisiner, d'utiliser des fours de tout type même micro-ondes, de fumer et de stationner des camping-cars dans l'enceinte du paddock.

Nous vous rappelons que la nuit, le paddock est fermé et qu'aucune personne ne doit rester dans celui-ci.



Prévoir des enrouleurs électriques avec fils de grosse section : à dérouler entièrement lors de l'utilisation.

Prévoir de quoi accrocher correctement les chapiteaux étant donné qu'il y a toujours du vent sur le site.



Environnement

Vous devrez **obligatoirement** protéger le sol des structures par une bâche étanche.

Les fûts d'essence vides devront être rapportés au camion du pétrolier.

Les pneumatiques usagés devront être rapportés au camion du manufacturier.

Aucun déchet, aucun fût, ni aucun pneumatique ne doit être abandonné ou jeté sur le site.



Divers

Les divers règlements sur place (droit de piste et restaurations) se font par chèques ou espèces : pas de CB.

Motor-home FFSA

Le motor-home FFSA est VOTRE espace.

Vous y trouverez en permanence les feuilles de classements de l'ensemble des catégories.



N'oubliez jamais que votre tenue générale et votre comportement, tant sur les pistes qu'à l'extérieur, doivent être exemplaires afin que l'image du karting ne soit pas dévalorisée.

Tout manquement à cette règle autorisera, sans contrepartie aucune, la FFSA à exclure immédiatement les pilotes et/ou les concurrents concernés.



Dans l'attente de vous accueillir avec un immense plaisir sur la piste de Salon de Provence, nous vous transmettons, cher(e) pilote, nos meilleures salutations.



TEAM KARTING COMPETITION

